

Séance ordinaire du 14 mars 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatorzième jour du mois de mars deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente-quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Isabelle Demers et Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-01-56

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-57

Félicitations à monsieur Laurent Dubreuil

ATTENDU QUE la performance de monsieur Laurent Dubreuil à la dernière *Coupe du monde* de patinage de vitesse 500 mètres, disputée à Heerenveen aux Pays-Bas lui a valu d'être couronné champion de la *Coupe du monde* ;

ATTENDU QUE monsieur Laurent Dubreuil a connu la meilleure saison de sa carrière avec une récolte de 614 points au cumulatif ;

ATTENDU QUE monsieur Laurent Dubreuil a fait preuve de détermination et de résilience à la suite de l'obtention d'un résultat positif à la COVID-19 à la *Coupe du monde* ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite souligner ce résultat historique de l'athlète de Lévis et tout le chemin parcouru pour atteindre les plus hauts sommets ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite également reconnaître le soutien et le dévouement de sa famille, de ses entraîneuses et entraîneurs et de toute la communauté lévisienne ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De transmettre à monsieur Laurent Dubreuil nos plus sincères félicitations pour l'atteinte d'un si haut niveau d'excellence.

De féliciter et de remercier également toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de monsieur Laurent Dubreuil, qui est source de fierté pour toute la population lévisienne.

D'encourager tous nos athlètes lévisiens à poursuivre leur progression dans leur sport respectif et de leur signifier à quel point nous sommes fiers d'elles et d'eux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-58

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

La question soumise par une personne, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, a été lue par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2022-01-59

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 28 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-60

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 22, 24 et 28 février et du 1^{er} mars 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 22, 24 et 28 février et du 1^{er} mars 2022 est déposé.

CV-2022-01-61

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-21-73 décrétant un emprunt de 17 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2022-21-73 décrétant un emprunt de 17 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2022-01-62

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-21-74 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2022-21-74 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2022-01-63

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-21-75 décrétant un emprunt de 20 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2022-21-75 décrétant un emprunt de 20 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2022-01-64

Adoption du *Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2021-2027*

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-003-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le *Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2021-2027*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-003-R-1.

De transmettre une copie de la présente résolution et de ce projet à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

De soumettre ce projet de plan à une consultation publique dans un délai d'au plus deux mois à la suite de son adoption.

De rendre publics, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de cette assemblée publique, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

De permettre que ce projet de plan puisse être consulté au bureau, ou à partir du site Internet de chaque municipalité locale visée par ce projet de plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-65

Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (projet de réfection de la rue Ménard, secteur Lévis) à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (projet de réfection de la rue Ménard, secteur Lévis) à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-006, et d'autoriser le maire et la greffière, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-66

Crédits additionnels du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* pour la réalisation du *Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées* et convention d'aide financière à intervenir avec L'association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'accorder les crédits additionnels au montant total de 15 000 \$ en provenance du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées*, afin de soutenir le service d'intégration du programme *Camp de jour*, tel qu'il est indiqué dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-003.

De conclure la convention d'aide financière à intervenir avec L'association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, est d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la

présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-67

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-005](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'affecter un montant total de 15 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-68

Désignation d'un représentant à la Table régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De désigner monsieur Érick Plourde, directeur de la Corporation de développement communautaire de Lévis et membre de la commission consultative de développement social et communautaire, à titre de représentant du territoire de la ville à la Table régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-69

Entente de service à intervenir avec ARO club de plongeon de Québec concernant la programmation de cours afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-014](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De conclure l'entente de service à intervenir avec ARO club de plongeon de Québec, concernant la programmation de cours afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-70

Entente de service à intervenir avec le club de water-polo les hydres de Québec concernant les cours au Complexe aquatique multifonctionnel

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De conclure l'entente de service à intervenir avec le club de water-polo Les hydres de Québec, concernant la programmation de cours au Complexe aquatique multifonctionnel afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-71

Entente de service à intervenir avec Club de nage synchronisée de Québec concernant les cours au Complexe aquatique multifonctionnel

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De conclure l'entente de service à intervenir avec Club de nage synchronisée, concernant la programmation de cours au Complexe aquatique multifonctionnel afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-72

Radiation de provisions de mauvaises créances du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2018

[Document d'aide à la décision FIN-2022-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De radier les provisions de mauvaises créances, pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2018, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision FIN-2022-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-73

Modification de la résolution CV-2021-08-03 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 » (correction du sommaire du plan d'effectifs 2022)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De modifier la résolution CV-2021-08-03 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 » par le remplacement de l'annexe B *Sommaire du plan d'effectifs*, joint à la fiche de prise de décision DG-2021-012-R-1, par l'annexe B *Sommaire du plan d'effectifs 2022*, jointe à la fiche de prise de décision FIN-2022-016, afin d'apporter une correction de nature cléricale à ce document.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-74

Établissement du bureau de la trésorière ou du trésorier de la Ville

[Document d'aide à la décision FIN-2022-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'établir le bureau de la trésorière ou du trésorier de la Ville au 795, boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-75

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-019](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner madame Josée Bélanger à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), afin de terminer le mandat de madame Nathalie Labrecque prévu le 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-76

Demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots

2 602 107, 2 384 164 et 2 384 173 du cadastre du Québec (rue des Trois-Manoirs, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 602 107, 2 384 164 et 2 384 173 du cadastre du Québec (rue des Trois-Manoirs (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), d'une superficie d'environ 1,3 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-77

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 849 274 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-037](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 849 274 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-78

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 059 610 du cadastre du Québec (rue de la Quiétude, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-025](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'aliénation d'une partie du lot 2 059 610 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-79

Entente concernant le versement d'une aide financière à intervenir avec Zone synapse

[Document d'aide à la décision DEV-2022-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente concernant le versement d'une aide financière à intervenir avec Zone synapse, relative au développement de la zone d'innovation Dataparc Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-80

Avenant 13 et avenant 14 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*

[Document d'aide à la décision DEV-2022-033](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'avenant 13 et l'avenant 14 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DEV-2022-033, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-81

Financement de l'indemnité à Regart, centre d'artistes en art actuel relativement au dossier d'expropriation SAI-Q-243015-1908 et financement afférent (secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-022](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer l'indemnité pour une partie de l'édifice occupée par Regart, centre d'artistes en art actuel, affecté par l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec, dans le secteur de la Traverse, au montant de 236 872 \$, plus intérêts de 5 % calculés depuis le déménagement de l'organisme le 21 juin dernier, et ce, jusqu'au parfait paiement (soit la signature de la quittance finale), à même la réserve financière pour fins de

développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-82

Attribution du contrat pour les services d'entretien et de tonte des terrains, des parcs et espaces verts pour les années 2022 à 2026

[Document d'aide à la décision APP-2022-033](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour les services d'entretien et de tonte des terrains, des parcs et espaces verts pour les années 2022 à 2026 (appel d'offres 2021-50-139), à Groupe bel cour inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 3 481 717,47 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-83

Option de renouvellement du contrat pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2022-038](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 la première option de renouvellement du contrat pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur (numéro 2018-50-107), attribué par la résolution CV-2019-00-53, pour une dépense totale estimée de 253 204,05 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée de deux ans, le tout conformément à l'avis d'appel d'intérêt et à la soumission du fournisseur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-84

Attribution du contrat pour la location de deux tracteurs sur roues avec scies débroussailleuses et bras télescopiques de type articulé à quatre roues motrices

[Document d'aide à la décision APP-2022-042](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la location de deux tracteurs sur roues avec scies débroussailleuses et bras télescopiques de type articulé à quatre roues motrices (appel d'offres 2022-50-01), à Service d'arbres Guillemette inc., pour une dépense totale pour les deux lots estimée à 146 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-85

Attribution du contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux printanière et estivale

[Document d'aide à la décision APP-2022-043](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux printanière et estivale (appel d'offres 2022-50-03), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour le lot 2 (fourniture estivale), pour une dépense estimée à 1 667 186 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-86

Approbation du Règlement d'emprunt no 171 autorisant un emprunt à long terme de 38 000 000 \$ devant servir à financer l'acquisition de vingt (20) autobus urbains 12 mètres électriques de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'approuver le Règlement numéro 171 autorisant un emprunt à long terme de 38 000 000 \$ devant servir à financer l'acquisition de vingt (20) autobus urbains 12 mètres électriques de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-87

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (encadrement des génératrices pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics et communautaires) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-012.

Ce règlement a pour objet d'autoriser et d'encadrer l'implantation des génératrices pour les usages faisant partie des familles résidentielle, commerciale, industrielle, publique et communautaire.

CV-2022-01-88

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-93 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2022-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-93 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-004.

Ce règlement a pour objet d'établir, pour l'année 2022, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CV-2022-01-89

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-94 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2022-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-94 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-029.

Ce règlement a pour objet de modifier certaines des règles de participation au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, soit le retrait de la participation d'un membre du conseil de la Ville dans la composition du comité.

CV-2022-01-90

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement [Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-001.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Urbain, Déziel (secteur Lévis) et de l'Estran (secteur Saint-Nicolas).

CV-2022-01-91

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-96 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et dépôt du projet de règlement [Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-96 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-001.

Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues des Lilas et des Œillets (secteur Lévis).

CV-2022-01-92

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-97 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny et dépôt du projet de règlement [Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-97 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-001.

Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues Marie-Couture, des Éperviers et de l'Étourneau (secteur Charny).

CV-2022-01-93

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-98 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement [Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-98 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-001.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues de l'Estran (secteur Saint-Nicolas), de Jupiter et Édouard-Lagueux (secteur Saint-Romuald).

CV-2022-01-94

Adoption du Projet de règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (encadrement des génératrices pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics et communautaires) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-012.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2021-054* daté du 16 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-95

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I0442, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-041](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-00-40.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-96

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la

superficie maximale de plancher pour les usages des groupes C3 et C8 dans la zone I2694, rue des Cordiers, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-042](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-00-41.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-97

Adoption du Règlement RV-2022-21-89 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-2022-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-89 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 963 500\$, d'un terme de 3 ans et la somme de 1 365 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2022-21-89 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-98

Adoption du Règlement RV-2021-21-63 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (conditions concernant la délivrance de permis dans la zone H1680, route de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-034](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-63 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats a pour objet de permettre, dans la zone H1680, la délivrance d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal desservi par un service d'aqueduc établi sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant leur installation est en vigueur, et par un système d'épuration des eaux usées conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et aux règlements édictés sous son empire ou

aux règlements municipaux portant sur le même objet ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D’adopter le Règlement RV-2021-21-63 modifiant le Règlement
RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par
rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-07-96.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-01-99

Période d’intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-02-00

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 46, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
